



MAISON DU CONCERT

**CHARTRE
DE LA
MAISON DU CONCERT**

TABLE DES MATIERES

I.	PREAMBULE	1
II.	NOTRE VISION	1
III.	NOTRE PROJET	4
V	NOTRE MISSION	5
VI	NOTRE MODELE	5
VII	NOTRE GOUVERNANCE	7
VIII	NOS ENGAGEMENTS MUTUELS	8
IX	NOS VALEURS	10



NOTRE CHARTE

I. PREAMBULE

- La présente charte se fonde sur les statuts de notre Association, elle concrétise notre vision, notre projet, notre modèle, notre mission et notre structure ; elle définit notre gouvernance, formule nos engagements mutuels et affirme nos valeurs.
- Elle remplace la *Charte des résidents*, qui déterminait le rapport entre notre association et les *résidents permanents*, définissant les droits et les devoirs des deux parties dans l'utilisation du « Théâtre du Concert ».
- En termes de droit, nous sommes une association culturelle à but non lucratif, au sens des articles 60 et suivants du Code Civil Suisse. A ce titre, nous participons à la vie associative de la ville de Neuchâtel et de sa région.
- En termes d'économie, nous sommes une micro-entreprise de service dans le domaine du spectacle vivant, bénéficiant de l'exonération fiscale pour raison d'utilité publique. A ce titre, nous participons à la vie à la fois économique et culturelle de la ville de Neuchâtel et de sa région.

II. NOTRE VISION

- **La culture.** La culture est un facteur essentiel de l'émancipation et du développement individuel et collectif. Elle est un vecteur et un catalyseur de cohésion sociale, au cœur de l'action de



l'Etat. Elle est source de création et de créativité. Elle ne dépend pas de la prospérité de la société mais en est l'une de ses conditions, car elle crée de l'emploi et génère de la valeur ajoutée.

- **La création.** La création artistique est une activité humaine qui participe au développement tant de l'individu que de la société. A la différence du processus de fabrication, répétitif, reproductif, elle se définit comme une forme spécifique et autonome de production, suivant sa nécessité propre, dont la fin est la réalisation d'un objet original, destiné, ou non, à être présenté à un public : une *œuvre*. Portée par une grande diversité de pratiques, qu'elles soient individuelles ou collectives, elle requiert du temps. Comme toute pratique humaine, elle est fonction, d'une part, de certains moyens techniques mis à sa disposition et, d'autre part, de certains acquis ou exigences de la société de l'époque. Ancrée dans la réalité, elle élargit le champ des possibles et permet de nouvelles acquisitions dans tous les domaines d'activité. Mais elle est aussi essentiellement un acte de rupture par rapport aux œuvres antérieures, aux acquis culturels, aux langages et codes établis, à tout conformisme.
- **La créativité.** La créativité désigne la capacité d'un ou de plusieurs individus à imaginer, concevoir, élaborer un objet ou un concept nouveau et de le *mettre en œuvre*. Elle se manifeste dans les différents champs qui définissent la société : champs économique, politique, institutionnel, culturel, artistique, etc. Elle est un processus psycho-sociologique par lequel un individu ou un groupe d'individus témoigne d'originalité dans la manière d'associer des choses, des idées, des situations et, par l'expression concrète de ce processus, elle change, modifie ou transforme la perception, l'usage ou la matérialité du monde auprès d'un public donné.



- **La scène indépendante.** A partir de la fin des années 90 émerge et se développe, dans le canton de Neuchâtel, une scène indépendante. Son existence est aujourd'hui une réalité incontournable et irréversible, elle est le maillon fort entre la scène amateur et la scène institutionnelle. Par sa diversité et sa vivacité, elle enrichit la vie culturelle du canton. Par sa créativité et son esprit d'innovation, elle représente également un potentiel de développement économique endogène. Sous différentes formes — troupe, compagnie ou regroupement d'artistes intermittents —, elle est composée d'ensembles constitués en association à but non lucratif. Structures de production, de création et de diffusion d'événements artistiques, ces ensembles sont autant de micro-entreprises culturelles, créatrices d'emplois culturels et respectueuses des obligations patronales. Mais si elle existe de fait, la scène indépendante n'est pas encore, de droit, pleinement reconnue par les pouvoirs publics et les institutions subventionnantes, ni au plan culturel, ni au plan économique. Hautement dépendante des subventions communales, cantonales, des contributions d'organes parapublics et d'institutions privées, elle ne parvient que rarement à couvrir ses besoins économiques de production et de création. Les financements qui lui sont octroyés s'apparentent à des aides et ne sont pas considérés comme un réel investissement. Par la spécificité de son activité (la création d'événements artistiques), la scène indépendante échappe à certains objectifs communs ; elle n'est pas nécessairement soumise aux principes de productivité et de rentabilité : elle a besoin de temps et d'espaces, non seulement de répétition et représentation, mais aussi d'expérimentation, sans obligation de résultat. La reconnaissance pleine et entière de la scène indépendante passe par la conclusion d'un véritable partenariat avec les pouvoirs publics et les instances subventionnantes.



III. NOTRE PROJET

- **Conserver à l'Ancien Théâtre de Neuchâtel sa vocation originale de lieu culturel.** Construite en 1769, La Maison du Concert est le plus ancien lieu culturel existant en ville de Neuchâtel et le plus ancien théâtre en fonction de Suisse. En louant à la Ville de Neuchâtel son ancien théâtre, nous nous inscrivons donc dans une continuité patrimoniale et par là-même nous nous sentons dépositaires d'un héritage culturel à la fois matériel et immatériel.
- **Maintenir et aménager, sous le nom de « Théâtre du Concert », un théâtre et ses espaces servants.** Nous nous investissons dans le Théâtre du Concert pour développer un lieu et un outil de travail performant, répondant aux exigences actuelles de la création professionnelle dans le domaine des arts vivants.
- **Permettre à tout ensemble professionnel qui y réside et dont l'activité dans le domaine des arts vivants est principalement implantée en ville de Neuchâtel et sa région de disposer d'espaces de création, de répétition et de représentation.** Nous nous mettons au service d'ensembles ou de regroupements d'artistes professionnels indépendants afin de favoriser leur expérimentation artistique ou leur propre projet de création en toute liberté.
- **Réhabiliter l'ancien cabaret, en collaboration avec l'association « Le Bistrot du Concert », afin de l'exploiter, sous le nom de « Cave du Concert », comme petite salle de spectacles et, occasionnellement, comme petite salle de réception.** En ouvrant ce nouvel espace de création, de répétition et de représentation, nous voulons diversifier et adapter notre offre au plus près des



besoins des résidents permanents, des demandes de tiers et du public.

•

IV NOTRE MISSION

- ***Mettre le « Théâtre du Concert » et la « Cave du Concert » à disposition des ensembles membres permanents — en priorité, pour une durée indéterminée et sans participation financière.***

Le cœur de notre activité — notre raison d’être — est de gérer, exploiter et développer ce lieu et cet outil de travail et de création au service des artistes membres de notre association qui s’engagent en *résidence permanente*.

- ***Mettre le « Théâtre du Concert » et la « Cave du Concert » à disposition de tiers non membres — selon les disponibilités, pour une durée déterminée et avec participation financière.*** Notre activité seconde consiste à rendre accessible notre lieu et notre outil de travail à des ensembles ou des artistes externes sous forme de *résidence, ponctuelle* ou *temporaire* selon sa durée.

V NOTRE MODELE

- ***Un théâtre.*** Nous nous définissons comme *théâtre*, c’est-à-dire non seulement comme *salle de spectacle* mais surtout comme une organisation disposant à la fois des équipements nécessaires à son exploitation et d’une structure interne, par laquelle nous assurons notre mission et notre fonctionnement, aussi bien technique, administratif, logistique qu’artistique.
- ***Un théâtre de création.*** Dans la constellation des théâtres en fonction en ville de Neuchâtel, nous nous positionnons comme *théâtre de création* : à la différence d’un *théâtre d’accueil*,



disposant d'un budget et d'une « direction artistique » qui sélectionne, achète et programme des spectacles en vue de leur représentation, nous destinons nos espaces et leurs équipements, en priorité, à la création (expérimentation, répétition et représentation) des projets artistiques des ensembles affiliés à notre Association ou de ceux qui en font la demande. A cette fin, sous le nom de « Théâtre du Concert », nous nous sommes dotés d'une structure de production et de co-production de spectacles.

- **Notre structure.** Pour accomplir notre mission, nous nous appuyons sur quatre fonctions principales : administrative, technique, logistique et culturelle.

fonction administrative : elle englobe l'administration, la gestion financière et la communication de notre théâtre ;

fonction technique : elle concerne la maintenance, la gestion et le développement technique ainsi que la sécurité du théâtre ;

fonction logistique : elle comprend aussi bien les services d'intendance que l'ensemble des prestations liées à l'accueil des artistes et du public ;

fonction culturelle : elle a trait à l'animation culturelle et au rayonnement de notre théâtre par la production d'événements culturels de toute forme et de tout genre.

- **Notre activité.** Pour remplir ces quatre fonctions, nous avons recours à trois types d'activité :

activité salariée : elle concerne principalement les deux postes administratif et technique, et, occasionnellement, diverses tâches auxiliaires tant administratives, techniques que logistiques.

activité non salariée : elle consiste strictement dans les multiples et différentes prestations *en nature* (administratives, techniques, logistiques et artistiques) redevables par les *membres*



MAISON DU CONCERT

résidents permanents en contrepartie et au *prorata* des jours d'utilisation du théâtre sans participation financière.

activité bénévole : elle découle naturellement de notre statut d'association et concerne non seulement nos instances de gouvernance (les membres du Comité d'administration) mais aussi les diverses tâches accomplies volontairement (administratives, techniques, logistiques et culturelles) par nos membres.

VI NOTRE GOUVERNANCE

- **L'Assemblée générale.** Organe supérieur de notre association, elle réunit autour de notre projet toutes celles et tous ceux qui en partagent la vision, la mission et le modèle. Conformément à nos statuts, elle est compétente pour l'admission ou l'exclusion de membres, élit le *Comité d'administration*, désigne l'organe de vérification des comptes et se prononce sur tous les objets pour lesquels les autres organes de l'association ne sont pas compétents. Elle exerce sa surveillance sur le respect des buts de l'Association.
- **Le Comité d'administration.** Conformément à nos statuts et à la convention extrajudiciaire en vigueur, il est composé d'au moins neuf membres avec voix délibérative, soit cinq membres bénévoles élus par *l'Assemblée générale* et quatre représentants extérieurs — dont au moins le représentant de la Ville de Neuchâtel. Il peut être ouvert, avec voix consultative, aux responsables administratif et technique (salariés), aux délégués des membres résidents et au représentant du Bistrot du Concert. Il dispose du pouvoir exécutif général : il opère les choix stratégiques de notre micro-entreprise, il gère toute question nécessaire à son bon fonctionnement, est habilité à engager — et licencier — des



collaborateurs salariés, contrôle et vérifie tous les points qu'il estime devoir surveiller. Il constitue lui-même son *bureau* (présidence, secrétariat et trésorerie), auquel il peut déléguer un rôle exécutif particulier, notamment la mise en œuvre de certaines de ses décisions.

- **Le Comité de direction.** Il assume la gestion opérationnelle de notre micro-entreprise culturelle et artistique, dont il rend compte au *Comité d'administration*. Il assure également le suivi des décisions du *comité d'administration*. Il est composé des responsables des quatre fonctions (administrative, technique, logistique et culturelle), qu'ils soient salariés, membres résidents ou bénévoles. Il est organisé transversalement et prend ses décisions collectivement.

VII NOS ENGAGEMENTS MUTUELS

- **Respect du patrimoine.** Nous avons à cœur de respecter et de faire respecter l'intégrité et les conditions d'utilisation de La Maison du Concert, patrimoine que la Ville de Neuchâtel nous a confié en location.
- **Investissement.** Par nos *investissements ordinaires* et *extraordinaires*, nous veillons à améliorer sans cesse les conditions techniques de travail et de sécurité dans le Théâtre du Concert.
- **Au service de la création.** Nous exploitons le Théâtre du Concert et la Cave du Concert pour offrir aux artistes professionnels indépendants de la région les conditions et les moyens de mettre en œuvre leurs projets de création artistique et de les représenter.
- **Liberté de création.** Nous n'exerçons aucune direction artistique sur les projets qui ont lieu au Théâtre du Concert, qu'ils soient



produits par les *membres résidents permanents* ou par des *résidents non-membres, temporaires et ponctuels* ; nous ne nous prononçons pas sur leur valeur et leur qualité artistiques, qui restent du ressort de leur production. Nous respectons ainsi leur liberté d'expression et de création artistiques.

- **Egalité de traitement.** Aux *membres résidents permanents* qui rejoignent notre projet, nous garantissons les mêmes conditions de mise à disposition du Théâtre du Concert (activité première) : en priorité, dans la durée et sans participation financière.
- **Redevabilité.** Partie prenante de notre association et de son projet, en notre qualité de membres *résidents permanents*, nous éliions La Maison du Concert comme *lieu de référence* et comme foyer de notre activité respective. Nous participons, au sein du Comité de direction et par nos actions, à l'exploitation et au développement du théâtre et de ses espaces servants. En compensation de la mise à disposition du Théâtre du Concert et de la Cave du Concert aux conditions auxquelles nous donne droit notre statut et au *pro rata* de sa durée, nous fournissons diverses prestations, non rémunérées, dans les fonctions administratives, technique et logistique. Comme artistes, nous remplissons la fonction culturelle, tant par la mise en œuvre de nos projets artistiques respectifs que par la proposition et l'organisation d'événements culturels et artistiques au Théâtre du Concert et à la Cave du Concert.
- **Professionnalité.** Nous nous conformons aux obligations imposées aux employeurs en matière de droit du travail et de protection sociale. Bien que non signataires de la Convention collective de travail entre l'Union des Théâtres Romands (UTR) et le Syndicat Suisse Romand du Spectacle (SSRS), nous nous en inspirons néanmoins, notamment en matière de contrat de travail, de



salaires minima, de défraiements et de contribution aux régimes suisses de sécurité sociale. A l'égard des artistes-interprètes, nous suivons les recommandations du Syndicat Suisse Romand du Spectacle (SSRS). A l'égard de nos collaborateurs non artistes, nous nous référons à la valeur médiane du secteur culturel, établies par la Confédération suisse (Office fédéral de la statistique — OFS) pour le salaire mensuel et, pour le salaire horaire minimum, aux prescriptions de la loi cantonale neuchâteloise.

- **Bénévolat.** Le bénévolat est constitutif de notre association. Nous considérons nos membres bénévoles comme des collaborateurs à part entière : par leur intérêt, leur disponibilité, leurs compétences et les tâches diverses qu'ils accomplissent, ils représentent la participation de la population, du public, à notre projet artistique.

VIII NOS VALEURS

- **Indépendance et autonomie.** Nous recherchons toujours les voies et les moyens d'action qui assurent l'indépendance de notre association vis-à-vis des pouvoirs publics, des institutions ou d'autre association culturelles. De même, nous affirmons l'autonomie de notre association dans ses choix stratégiques, la conduite et le développement de son projet.
- **Transparence.** Par la présentation de rapports annuels décrivant et évaluant le fonctionnement, l'activité et la situation financière de notre association, par l'échange régulier de ses décisions et la circulation des informations, nous entretenons une communication interne transparente, dans les limites du champ de compétence de chaque instance de décision et sous réserve de dispositions spéciales.



- ***Discrétion et confidentialité.*** Afin de garantir la liberté de nos réflexions, de nos délibérations et de nos décisions, nous nous soumettons à un devoir de réserve. De même nous respectons un devoir de confidentialité concernant les documents non communicables à des tiers.
- ***Coopération active.*** Nous affirmons notre volonté de coopérer dans un esprit de solidarité avec d'autres associations culturelles en cherchant à échanger des services, à développer des réflexions et des actions communes, à favoriser des rencontres culturelles et artistiques.
- ***Partenariat.*** A l'égard des pouvoirs publics et des organes de subventionnement, nous nous engageons à rester fidèles à notre projet, à notre mission, à notre modèle et à nos engagements, et à collaborer dans un esprit de partenariat.
- ***Concertation.*** Parties prenantes d'un projet culturel commun, nous fondons nos décisions sur la concertation, dans un dialogue constant et démocratique, en vue d'agir ensemble dans le sens de notre mission.
- ***Collaboration créative.*** En confrontant nos expériences, en joignant nos compétences, en conjuguant nos visions, nos forces et nos ressources, en nous répartissant équitablement les tâches, nous nous projetons dans notre projet culturel, sans cesse en devenir.

Novembre 2018